

Motion proposée par les élus de la Coordination Rurale relative à l'obligation des gestionnaires de restaurants scolaires de proposer au moins un repas végétarien par semaine

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 25 novembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Considérant que :

- Les régimes alimentaires relèvent de choix personnels qu'il convient de respecter et non d'imposer,
- Le Programme National Nutrition Santé recommande de consommer par semaine jusqu'à 150 g de charcuterie, 500 g de viande hors volaille ainsi que deux fois du poisson,
- L'article L. 230-5-6 du code rural et de la pêche maritime introduit par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, impose à titre expérimental pour 2 ans de proposer au moins une fois par semaine un repas végétarien,
- Cette obligation faite aux gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire ne leur interdit pas de proposer aussi en alternative des produits carnés ou du poisson,

La Chambre d'agriculture demande que :

- Les collectivités locales s'assurent que les gestionnaires des services de restauration collective scolaire proposent aussi lors du ou des menus végétariens, un plat à base de produits carnés ou de poisson, notamment dans les établissements proposant un menu unique,
- Les menus végétariens incluent des protéines animales plus riches en acides aminés indispensables que les protéines végétales et apportant des nutriments plus facilement assimilables tels que le zinc, le fer (le fer issu des animaux est six fois mieux assimilé que le fer ferrique présent dans les végétaux) ou encore la vitamine B12,

.../...

- Les gestionnaires des services de restauration collective scolaire se limitent à proposer un menu végétarien une seule fois par semaine sans aller au-delà de ce qu'impose l'article L.230-5-6.

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 25 novembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne

